



GRILLE TARIFAIRE 2024

Chaque salarié doit être comptabilisé pour 1 unité quel que soit son temps de travail.

ENTREPRISE ADHERENTE COTISATION ANNUELLE	TARIF HT	TARIF TTC
Salariés déclarés au 1 ^{er} janvier		
<ul style="list-style-type: none">Par salarié	87.00 €	104.40 €
Salariés embauchés après le 1 ^{er} janvier (quel que soit la durée de présence dans l'entreprise) - Facturation tous les 2 mois		
<ul style="list-style-type: none">Par salarié	87.00 €	104.40 €
Facturation des rendez-vous non excusés 48 h à l'avance		
<ul style="list-style-type: none">Rendez-vous perdu	50.00 €	60.00 €
Frais de radiation suite non-paiement de la cotisation ou de factures		
<ul style="list-style-type: none">Suite à 2 relances et 1 mise en demeure, radiation de l'entreprise au bout de 120 jours avec des frais de pénalité de 10% sur le montant dû et 120 HT de frais de radiation. En cas de ré-adhésion, les arriérés seront dus.		
TARIFS SPECIFIQUES	TARIF HT	TARIF TTC
<ul style="list-style-type: none">AGENCES INTERIM (INTERIMAIRES) et ENTREPRISES MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	97.00 €	116.40 €
Etablissements relevant de la fonction étatique, hospitalière, et territoriale		
Tarification fixée par convention (nous consulter)		

A NOTER !

Retrouver nos offres de service comprises dans la cotisation sur notre brochure d'informations : Actions en entreprises - Conseils aux employeurs - Suivi individuel des salariés.